



S.I.R.D.

28 rue de la liberté
38600 FONTAINE

☎ 04.76.21.85.26.

☎ 04.76.21.83.92

N/Réf. DELCOM **25-15**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Du Comité Syndical
30 juin 2015**

Le trente juin deux mil quinze à dix-huit heures, le Comité syndical, dûment convoqué s'est réuni au Siège social du SIRD, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Vice-Président du SIRD

Date de convocation : 15 juin 2015

Nombre de délégués en exercice : 23 **Présents :** 13 **Votants :** 16

Présents : A. CARBONARI (pv D.ROUX), S. CIALDELLA, J. DE REGGI, G. DINI, MF DI RAFFAELE, K. GAILLARD, M. MASTROMAURO, P. MONIER, (pv J. TESSAIRE), R. OCCHINO, M. REPELLIN (pv c. LANCELON-PIN), P.RIGAULT, G. SALLET, N. VIEU.

Absents excusés : JM CAMACHO, D. CUSTOT, R DI BENEDETTO, D D'OLIVIER-QUINTAS, F FECHOZ-CHRISTOPHE, G. JULLIEN, C LANCELON-PIN, D. ROUX, J TESSAIRE, JP TROVERO,

Président de séance : Marcel REPELLIN

Secrétaire de Séance : Khadra GAILLARD

Rappel du quorum : 12

Objet : ETABLISSEMENTS SPORTIFS

Travaux au complexe sportif Aristide Bergès à Seyssinet-Pariset

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'ISERE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DE LA DOTATION TERRITORIALE

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Vice-président expose :

L'installation de chauffage du complexe sportif Aristide Bergès comporte une chaufferie gaz avec 2 chaudières qui assure le chauffage de l'ensemble du complexe sportif.

- La chaufferie assure la production d'eau chaude sanitaire (ECS) pour les vestiaires de la zone Belledonne et de la zone centrale (dojo, Oisans, Moucherotte), avec une distribution d'eau mitigée.
- Une sous-station au premier étage de la partie Vercors assure la production et la distribution d'ECS vers les vestiaires de la zone Vercors et le bar dans le hall d'accueil.

Ces distributions d'ECS ne permettent pas d'assurer de manière satisfaisante et sûre la distribution d'eau chaude pour les vestiaires. En effet, des contrôles réguliers sont réalisés par le laboratoire d'analyses des eaux et de l'air sur la distribution d'eau chaude sanitaire du complexe sportif. Plusieurs fois, ces contrôles ont fait apparaître la présence de Légionella et de Légionella pneumophila. Si un traitement est réalisé régulièrement (choc thermique notamment) afin de retrouver une eau conforme à l'arrêté du 01/02/2010 et à la circulaire d'application DGS/EA4/2010/448 du 21/12/2010, il est nécessaire maintenant d'intervenir sur la distribution d'ECS afin de résoudre définitivement ce problème.

Le montant des travaux s'élève à 54 624 € HT, soit 65 548.80 € TTC. Ils seront réalisés entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2015.

Dans le cadre du plan de relance de la dotation territoriale, une subvention du Département de l'Isère pourrait être accordée au SIRD.

Le Comité, après en avoir délibéré :

✎ VALIDE les travaux de rénovation de la distribution d'eau chaude sanitaire (lutte contre la légionnelle) du complexe sportif Aristide Bergès à Seyssinet-Pariset

✎ AUTORISE LE PRESIDENT à solliciter le Département de l'Isère pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du plan de relance de la dotation territoriale.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE
Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 1^{er} juillet 2015
Le Président,
Guy JULLIEN

